



Message 2018-DIAF-18

21 août 2018

du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'équipement des forêts domaniales et d'autres biens

Conformément aux articles 29ss de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat et son règlement d'exécution du 12 mars 1996, nous avons l'honneur de vous soumettre un message à l'appui d'un projet de décret portant sur l'octroi d'un crédit d'engagement de 3 428 000 francs pour l'équipement des forêts domaniales et d'autres biens pour la période 2018–2022.

Sont concernés les domaines d'équipement suivants:

- > Remise en état et amélioration de routes forestières existantes
- > Construction et amélioration de bâtiments d'exploitation
- > Mesures de protection contre les dangers naturels
- > Gestion d'autres biens

Le dernier décret relatif aux forêts domaniales a été adopté le 11 février 2009 par le Grand Conseil. Il concernait l'exécution d'un programme pluriannuel pour un montant total de 5 350 000 francs (montant net final de 4 470 000 francs). Ce programme sert de fil directeur pour la planification financière ainsi que pour l'établissement des budgets. Il sert en plus de référence pour le contrôle des *dépenses et recettes effectives* liées aux investissements. Le dernier crédit d'engagement était initialement planifié pour la période 2009–2014. Différents facteurs ont retardé sa mise en œuvre et le crédit n'a été épuisé qu'à la fin de l'année 2016.

Le présent message est subdivisé en quatre chapitres comme suit:

1. Brève description des forêts domaniales et des bâtiments et autres biens	1
2. Utilisation du dernier crédit d'engagement: aperçu, bilan et situation à fin 2017	3
3. Commentaires sur le programme 2018–2022	5
4. Considérations finales	8

1. Brève description des forêts domaniales et des bâtiments et autres biens

1.1. Forêts domaniales

Les forêts domaniales du canton de Fribourg s'étendent sur une surface d'environ 5000 hectares, soit 11% de la surface forestière totale du canton. Réparties sur l'ensemble du canton, elles forment 35 grands massifs forestiers ainsi que de nombreuses autres surfaces de moindre importance.

ID Carte	Arrondissement forestier	Identification des principales forêts domaniales (FD = Forêts domaniales – SW = Staatswälder)	Surface ha	Routes à camion km	Routes à camion m/ha
1	1	FD Sarine (Burgerwald–Belfaux–Chaney–Châtillon– Cornard–La Combert–Monterban–Monteynan–Nierlet)	734	32.05	44
2	2	SW Sense	1792	44.57	25
3	2	SW Galm	270	18.97	70

ID Carte	Arrondissement forestier	Identification des principales forêts domaniales (FD = Forêts domaniales – SW = Staatswälder)	Surface ha	Routes à camion km	Routes à camion m/ha
4	2	SW Chablais	175	5.57	32
5	3	FD Ritzwald–Petit Mont	106	0.18	2
6	3	FD Javroz	218	4.85	22
7	3	FD Chésalles–Les Combes	120	1.33	11
8	3	FD Bouleyres	164	11.69	71
9	3	FD Autres arrdt 3 (Devin de Maules–Mont de Riaz–Russille)	135	3.19	24
10	4	FD Teysachaux – Côte à Rami	298	9.25	31
11	4	FD Derbaly	109	7.60	69
12	4	FD Vuissens – Franex	103	5.26	51
13	4	FD Berley – Chanéaz – Belmont	494	31.04	63
14	4	FD Autres arrdt 4 (Joux des Ponts–Vauderens–Lussy–Surpierre)	200	9.78	49
15	4	Rives sud du lac de Neuchâtel	119	2.65	22
		Total	5039	187.97	37

Les différents massifs forestiers de l'Etat sont localisés sur la carte en annexe. Le Service des forêts et de la faune (SFF) n'est pas le seul propriétaire des forêts de l'Etat. Il existe d'autres propriétaires, tels que le Collège St-Michel, le Service des ponts et chaussées, Grangeneuve, etc.; toutefois, ces exceptions ne représentent que quelques centaines d'hectares. Dans certains cas, des contrats de gestion ont été établis entre le SFF et ces différents partenaires.

De manière générale, l'exploitation des forêts domaniales poursuit les buts suivants:

- > Exploitation durable et indigène de la ressource naturelle bois
- > Maintien et amélioration de la fonction de protection contre les dangers naturels
- > Amélioration des conditions du milieu naturel pour la faune et la flore (biodiversité)
- > Prise en compte de la fonction d'accueil et de délassement.

La gestion opérationnelle des forêts domaniales est réalisée en tenant compte des critères d'économie d'entreprise et de rentabilité. Différentes fonctions sociales font partie des prestations et induisent des coûts sans compensation financière directe, raison pour laquelle le résultat global est déficitaire (2016/2017: charges 4,663/4,533 mio, recettes 3,387/3,383 mio). En revanche, les prestations orientées vers une rentabilité économique (production de bois, travaux pour tiers) couvrent en général les charges d'exploitation. De plus, la situation du marché du bois est déterminante pour ce résultat.

Selon les derniers chiffres, un temps de travail productif annuel d'environ 33 500 heures est fourni (2016/2017: heures de travail 33 100/34 400), soit en moyenne environ 7 heures/hectare de surface de forêt. Ces chiffres ont diminué de moitié par rapport à la situation d'il y a dix ans, principalement

en raison des mesures de réorganisation des forêts publiques sous forme d'unités de gestion forestières. Suite à ces mesures, une grande partie des forêts domaniales (environ 2900 ha) est maintenant gérée conjointement avec des forêts communales. L'Etat, représenté par le SFF, est intégré dans les organes de gestion au même titre que les autres propriétaires publics de forêts. Il participe financièrement aux unités de gestion forestières au prorata des surfaces de forêts.

Parallèlement à ces mesures de réorganisation, l'Etat reste actuellement employeur de deux équipes forestières:

- > «Staatsforstbetrieb Sense SFB», surface forestière d'environ 1800 hectares, 10.5 EPT (y compris apprentis) et une taille d'entreprise très saine.
- > Les forêts domaniales de «Berley – Chanéaz – Belmont», surface forestière d'environ 520 hectares, 5 EPT. Une intensification de la collaboration avec une autre unité de gestion vaudoise est en cours de discussion.

Tandis que l'entretien courant des installations permanentes est repris par ces nouvelles unités de gestion forestières, les travaux à caractère d'investissement (remises en état, nouvelles installations, etc.) restent, comme jusqu'à maintenant, intégralement du ressort du propriétaire foncier. Ce sont ces derniers qui composent une grande partie du présent programme.

1.2. Bâtiments et autres biens

Le SFF n'est pas seulement responsable des forêts domaniales, mais aussi d'autres biens qui n'ont souvent pas de lien direct avec l'économie forestière. Une grande partie de ces objets n'est d'ailleurs pas ou plus utilisée pour l'exploitation des forêts. Cette responsabilité relativement peu connue concerne en particulier les biens suivants:

- > Des surfaces et parcelles non ou partiellement boisées, notamment les Rives sud du lac de Neuchâtel
- > Différents bâtiments qui avaient une utilité pour l'exploitation des forêts dans le passé
- > Des bâtiments situés sur des alpages, avec ou sans affectation agricole.

Au total, plus de nonante objets figurent à l'inventaire des bâtiments et infrastructures du SFF. Leur valeur totale se chiffre à quelque 20 millions de francs. Cette valeur est significativement supérieure à la valeur figurant au bilan de l'Etat, à savoir 3 919 019 francs (état au 31.12.2017). Ceci s'explique par le fait que le bilan prend en compte l'amortissement et ne liste pas les objets entièrement amortis.

Dans certains cas de figure, le SFF représente l'Etat en tant que propriétaire foncier de surfaces autres que forestières, par exemple pour la décharge de La Pila ainsi que les Rives sud du lac de Neuchâtel où se situent les résidences secondaires

de tiers. La plupart des dépenses liées à ces objets sont réalisées à partir des rubriques financières de fonctionnement. Les investissements importants liés à ces objets relèvent de demandes de crédit séparées.

2. Utilisation du dernier crédit d'engagement: aperçu, bilan et situation à fin 2017

2.1. Vue d'ensemble par rubrique financière

Conformément au système en vigueur, le suivi du crédit d'engagement s'effectue sur la base des dépenses et recettes effectives.

Etant donné que différents ajustements du plan comptable ont dû être effectués durant la période analysée, plusieurs rubriques financières sont concernées. La plus grande partie des contributions correspond aux subventions fédérales.

Positions	Dépenses		Contributions	Dépenses nettes
	Prestations de tiers	Propres prestations	Confédération-Communes	
	501.006/5050.006	501.007/5050.007	660.007/6300.200/ 4620.201/6320.000	
Année	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
2008	699 037	49 498	0	748 535
2009	499 272	181 757	136 818	544 211
2010	1 244 264	299 880	251 570	1 292 574
2011	846 270	142 177	599 953	388 494
2012	640 012	78 538	252 045	466 505
2013	318 763	34 058	53 493	299 328
2014	755 004	14 343	69 851	699 496
2015	514 169	7 283	34 830	486 622
2016	805 097	10 293	56 000	759 390
2017	784 865	12 657	66 659	730 836
Total	7 106 753	830 484	1 521 219	6 416 018
				Fr.
Solde du crédit d'engagement précédent au 01.01.2008				921 422
Crédit d'engagement du 11.02.2009 – ROF 2009_019, montant net				4 470 000
Dépenses nettes effectives entre 2008 et 2014				4 439 143
Etat du crédit d'engagement 2009–2014 au 01.01.2015				952 279
Dépenses nettes effectives entre 2015 et 2017 dans le cadre du budget				1 976 875
Etat au 01.01.2018				-1 024 596

En tenant compte des propres prestations, le crédit d'engagement 2009–2014 a été épuisé seulement à la fin de l'année 2016. Différents facteurs, notamment la réorganisation du service territorial et le changement de chef de service, ont

retardé l'établissement d'un nouveau crédit d'engagement. Il faut relever que toutes les dépenses réalisées durant ces années de transition ont respecté le plan financier et les positions d'investissements approuvées au budget.

2.2. Amortissement des investissements

Un amortissement annuel de 10% décroissant sur la valeur résiduelle durant vingt ans est normalement pris en compte pour les investissements dans le compte de fonctionnement des forêts domaniales. Après vingt ans, la valeur résiduelle est amortie en totalité.

Tous les investissements (infrastructures y compris bâtiments, ouvrages de protection, etc.) figurent au bilan du 31.12.2017

pour une valeur de 3 919 019 francs (en comparaison le bilan au 31.12.2007 lors du dernier décret était de 1 571 210 francs). Cinquante-six objets sont encore enregistrés dans les actifs du bilan et $\frac{2}{3}$ de leur valeur comptable est concentrée sur dix objets.

Les investissements courants continueront à être amortis selon ce principe. Naturellement, les contributions (parts fédérales et participations de tiers) réduisent les charges liées aux amortissements annuels.

2.3. Projets réalisés depuis 2008

La vue d'ensemble ci-après montre une répartition par catégorie d'investissement.

Catégories d'investissements	Nbre de projets	Coûts effectifs (sans propres prestations) Fr.	Planification (selon message) Fr.
Dessertes – chemins	20	1 887 621	1 990 000
Contributions à des investissements de tiers	5	558 527	180 000
Centres forestiers – Bâtiments – Cabanes	20	4 071 521	2 430 000
Ouvrages de protection contre les dangers naturels	4	138 973	550 000
Forêts protectrices – Forêts	2	58 333	0
Investissements divers	5	391 780	200 000
Total	56	7 106 754	5 350 000

Les contributions fédérales (qui ne figurent pas dans la table ci-dessus, cf. chap. 2.1) ont été bien supérieures à ce qui avait été planifié (réel 1 521 219 francs par rapport au montant prévu de 530 000 francs). Cette situation a permis de compenser des dépenses supplémentaires et de diminuer le dépassement des dépenses nettes approuvées. Ce dépassement, approuvé dans le cadre du processus budgétaire ordinaire, est lié à la prolongation de la période de référence au-delà de 2014.

Les principaux investissements concernent les projets suivants (les montants d'investissements ont été arrondis):

- > Centre forestier du Brügi à Rechthalten, forêts domaniales Singine, 1 345 000 francs accompagné d'un plan de promotion de l'économie forestière pour 251 000 francs.
- > WEGSAN 2009–2014, forêts domaniales Singine, 882 000 francs
- > Amélioration de la desserte «Montessingoz» (commune d'Attalens), 347 000 francs
- > Amélioration de la desserte «Joux de Riaz» (commune de Semsales), 339 000 francs.

Les montants investis pour les cinquante-deux autres projets se situent en dessous de 200 000 francs par objet.

Les commentaires suivants peuvent être faits par rapport aux écarts entre le programme prévu en 2009 et les réalisations:

- > La cohérence entre la planification et la réalisation des projets est satisfaisante, même si certains projets ont dû être remplacés par d'autres.
- > Les investissements concernant la desserte ont été légèrement moins élevés que prévu.
- > En contrepartie, plus de moyens que prévu ont pu être dégagés pour des projets d'amélioration liés aux trois centres forestiers existants: Burgerwald (commune de Le Mouret) et Belfaux (arrondissement 1) ainsi que Petit Belmont (commune de Belmont-Broye, anciennement arrondissement 5).
- > La tour en bois qui avait donné lieu à des discussions en 2009 n'a finalement pas pu être réalisée. Les dispositions liées à l'ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM) dans les forêts du Chablais ne permettant pas une telle construction.
- > La période de mise en œuvre a été plus longue que prévu.
- > Le montant associé à la catégorie «Forêts protectrices – Forêts» concerne un solde réalisé en 2009. Cette catégorie a été désactivée depuis 2010 des comptes d'investissements pour figurer dans les comptes de fonctionnement.

3. Commentaires sur le programme 2018–2022

Les fiches signalétiques qui figurent en annexe renseignent de manière plus détaillée sur chaque nouvel investissement prévu, raison pour laquelle les commentaires dans ce chapitre restent d'ordre général. Les projets déjà approuvés et en cours de réalisation figurent dans la liste avec leur solde, mais sans fiche explicative.

3.1. Informations générales

3.1.1. Desserte

L'entretien des infrastructures existantes est un point important du présent crédit d'engagement. En effet, la valeur d'acquisition des routes forestières à camion, propriété de l'Etat, se monte à elle seule à environ 50–70 millions de francs. En comparaison, les investissements de remise en état prévus dans le présent programme pour environ 188 kilomètres de routes représentent annuellement environ 1% de la valeur de ces infrastructures.

Dans le domaine de la desserte forestière, aucune nouvelle construction n'est planifiée. Cela correspond à la stratégie cantonale en la matière qui met l'accent sur l'entretien, l'amélioration et la remise en état des infrastructures *existantes*. La construction de nouvelles infrastructures de desserte n'est pas exclue, mais constituerait une exception. Dans ce sens, une justification spécifique qui prendrait en compte tous les intérêts et les fonctions de la forêt serait nécessaire.

Cette catégorie comprend également un investissement pour l'acquisition d'un câble-grue mobile pour l'équipe forestière de la Singine. La logique d'entreprise veut que cette acquisition, qui fait partie du concept de desserte des forêts domaniales, ne figure pas au budget de fonctionnement, mais dans le programme d'investissement. L'étude réalisée à ce sujet montre un potentiel d'économies de 30 000 francs par an.

3.1.2. Bâtiments d'exploitation forestière

Le programme prévoit quatre remises en état et améliorations de bâtiments existants avec une fonction d'exploitation forestière et une déconstruction. Comme décrit au chapitre 1, le SFF gère en parallèle un certain nombre de bâtiments sans fonction forestière qui nécessitent également des travaux de remise en état périodiques.

3.1.3. Protection contre les dangers naturels

Les stratégies actuelles en matière de gestion des dangers naturels demandent une analyse précise des biens à protéger, des effets des mesures ainsi que de la réduction des risques lorsque des mesures de protection coûteuses sont envisagées. Cela engendre souvent un rapprochement géographique

entre les mesures à réaliser et les biens à protéger. Par conséquent, et en tenant compte du fait que la gestion des forêts protectrices ne fait pas partie des investissements, seuls trois projets figurent dans cette catégorie. Ils concernent un torrent affluent de la Singine, une situation d'instabilité de falaise en bordure du lac de Neuchâtel ainsi qu'un glissement important dans les Préalpes.

3.1.4. Autres biens

Cette catégorie comprend quelques investissements qui ne peuvent pas être associés aux autres catégories.

Il s'agit de projets qui concernent la fonction d'accueil (Eichentreppe Galm), la remise en état de cabanes forestières et de chalets d'alpage (Glungmoos, Plan Rosset) utilisés à d'autres fins que l'exploitation des forêts. De plus, un investissement modeste (chambre froide) est associé dans le cadre des activités du secteur faune, biodiversité, chasse et pêche du SFF.

3.2. Réalisation des projets

La réalisation des projets se déroule dans le cadre du processus ordinaire de planification et de budgétisation. La planification de détail et l'élaboration des contrats sont généralement assurées par les différents arrondissements forestiers.

Depuis 2017, chaque investissement planifié est enregistré dans une base de données centralisée où il est possible de connaître le statut du projet (probable, certain, signé). Cette base de données est actualisée régulièrement. La planification de détail permet de clarifier les aspects financiers et les conditions cadres de la réalisation du projet afin qu'une décision puisse être provoquée en connaissance de cause et que les montants nécessaires soient portés au budget dans le cadre de la procédure ordinaire.

3.3. Projets planifiés

Le tableau ci-après récapitule les investissements prévus par type d'objet conformément aux domaines commentés sous le point 3.1. Une fiche standardisée résume les points principaux de chaque projet qui n'est pas encore approuvé au mois de mars 2018 lors de la rédaction du présent rapport. Les projets déjà approuvés et en cours de réalisation figurent également dans le tableau, avec uniquement le solde des charges et recettes dès le 01.01.2018. Ceci permet d'assurer la continuité entre le présent crédit cadre et le contrôle des dépenses réelles dans la nouvelle période.

La période de référence 2018 à 2022 est indicative et correspond à la planification actuelle.

Explication sur la légende du tableau

Prestations de tiers:	Coûts effectifs attendus du projet
Propres prestations:	Prestations effectuées par les équipes forestières des forêts domaniales
Contribution:	Contribution attendue (Confédération, tiers impliqués ou autres bénéficiaires)
Coûts nets:	Coûts nets prévus, prestations de tiers plus propres prestations avec déduction des contributions de la Confédération et de tiers
Arrdt:	Arrondissement forestier (depuis 2016 le SFF est passé de 6 à 4 arrondissements forestiers à la suite de la réorganisation territoriale)
N° fiche explicative:	Numéro de référence de la fiche signalétique (dossier séparé, en annexe)

1. Remise en état et amélioration de la desserte forestière existante

N° fiche explicative	Nom du projet	Arrdt	Prestations de tiers Fr.	Propres prestations Fr.	Contribution Fr.	Coûts nets Fr.
1	Participation routes de base Burgerwald	1	200 000			200 000
2	Place de stationnement pour véhicules	2	30 000	10 000		40 000
3	Remise en état Chablais	2	200 000			200 000
4	Piste forestière Ober Eichelried	2	30 000			30 000
	Participation à l'assainissement de la route Falli-Höllli (solde)	2	30 000			30 000
5	Participation aux projets de syndicats à buts multiples SBM	2	60 000			60 000
	WEGSAN 2016–2019 (solde)	2	235 000	80 000	94 000	221 000
6	WEGSAN 2020–2023	2	400 000	150 000	160 000	390 000
7	Câble-grue mobile, Staatsforstbetrieb Sense SFB	2	400 000			400 000
8	Remise en état Crêt des Tetze (FD Bouleyres)	3	42 000			42 000
	Remise en état Le Coude – 4 Sapins (solde)	3	15 000			15 000
	Remise en état Tioleire – Salette (FD Bouleyres) (solde)	3	30 000		14 000	16 000
9	Remise en état Echelettes – Plan Rosset	3	223 000		100 000	123 000
10	Programme de remise en état FD Berley–Chanéaz–Belmont	4	200 000	65 000		265 000
11	Remise en état FD Surpierre	4	50 000			50 000
12	Remise en état FD Derbaly	4	100 000			100 000
13	Remise en état Joux des Ponts	4	20 000			20 000
14	Déconstruction digue avec passerelle R. des Chaudeires	4	100 000	10 000		110 000
	Sous total		2 365 000	315 000	368 000	2 312 000

2. Construction et amélioration de bâtiments d'exploitation forestière

N° fiche explicative	Nom du projet	Arrdt	Prestations de tiers Fr.	Propres prestations Fr.	Contribution Fr.	Coûts nets Fr.
20	Centre forestier de Belfaux – Pavillon et infrastructures d'accueil	1	60 000			60 000
21	Centre formation Sarine	1	140 000	10 000		150 000
22	Aménagements au centre forestier du Galm	2	250 000			250 000
23	Rénovation intérieure cabane de Berley	4	60 000	20 000		80 000
24	Déconstruction cabane FD Lussy	4	25 000			25 000
	Sous total		535 000	30 000		565 000

3. Mesures de protection contre les dangers naturels

N° fiche explicative	Nom du projet	Arrdt	Prestations de tiers Fr.	Propres prestations Fr.	Contribution Fr.	Coûts nets Fr.
30	Remise en état barrages torrent forestier du Zuckerlibach	2	180 000	40 000	77 000	143 000
31	Glissement Sus Cressin – Le Bry	3	80 000		28 000	52 000
32	Sécurité chemins Rives sud lac NE (parties sous falaises)	4	90 000	10 000	35 000	65 000
	Sous total		350 000	50 000	140 000	260 000

4. Gestion d'autres biens

N° fiche explicative	Nom du projet	Arrdt	Prestations de tiers Fr.	Propres prestations Fr.	Contribution Fr.	Coûts nets Fr.
40	Eichentreppe Galmwald	2	120 000		30 000	90 000
41	Remise en état cabanes forestières (Glungmoos, autres)	2	80 000	10 000		90 000
42	Chambre froide – district de la Singine	2	60 000			60 000
	Réfection du chalet de Plan Rosset (solde)	3	51 000			51 000
	Sous total		311 000	10 000	30 000	291 000

Domaine d'investissement	Prestations de tiers Fr.	Propres prestations Fr.	Contribution Fr.	Coûts nets Fr.
1. Remise en état et amélioration de la desserte forestière	2 365 000	315 000	368 000	2 312 000
2. Construction et amélioration de bâtiments d'exploitation forestière	535 000	30 000		565 000
3. Mesures de protection contre les dangers naturels	350 000	50 000	140 000	260 000
4. Gestion d'autres biens	311 000	10 000	30 000	291 000
Total	3 561 000	405 000	538 000	3 428 000

4. Considérations finales

Le SFF est chargé de gérer des forêts, des infrastructures et des biens dont la valeur d'acquisition est supérieure à quelque 100 millions de francs. Depuis des années, de nombreux projets ont été exécutés avec succès dans les forêts domaniales. Une telle réussite est le fruit d'un engagement important du personnel de l'Etat, des entreprises concernées et du soutien du Grand Conseil fribourgeois.

Le présent crédit prévoit des montants dont le volume reste inférieur aux crédits accordés par le passé (1990, 1998 et 2009). Ceci s'explique par le fait que la majorité des investissements concerne la remise en état d'infrastructures existantes et qu'il est renoncé, par exemple, à la création de nouvelles dessertes, d'une part, et, d'autre part, par les économies exigées dans le plan financier cantonal.

Les budgets annuels ainsi que le plan financier sont pris en compte dans cette planification. Concrètement, le budget 2018 (charge nette 772 000 francs) et le plan financier 2019–2021 (charge nette estimée pour trois ans à 1 830 000 francs) prévoient actuellement des investissements en faveur des forêts domaniales pour un montant moyen de 650 500 francs par an. En comparaison, le présent crédit prévoit un montant moyen de 685 600 francs par an durant cinq ans. Cette différence est inférieure à la marge d'incertitude liée à la présente planification.

Le présent programme permet, avec des investissements raisonnables et justifiés, de maintenir les fonctions des forêts domaniales avec des méthodes et une sylviculture modernes. Les infrastructures qui permettent l'exploitation de ces surfaces de forêt sont elles-mêmes remises en état ou améliorées. De plus, une grande majorité des travaux planifiés seront réalisés par des entreprises locales, ce qui contribue au maintien d'un savoir-faire régional. En conclusion, les investissements prévus assurent une gestion pérenne et moderne des forêts domaniales.

Pour ces raisons, nous vous invitons à adopter le présent projet de décret.

Annexes

- > Carte avec vue d'ensemble des forêts domaniales
- > Les fiches signalétiques par projet peuvent être consultées sur le site internet du SFF
http://www.fr.ch/sff/fr/pub/foret/sff_prop/forets_domaniales.htm